

Nucléaire : EDF a falsifié des données sismiques pour économiser sur la sûreté

- EDF a **falsifié** des données sismiques pour s'éviter des travaux onéreux, pourtant indispensables pour la sûreté nucléaire.
- Les centrales de Chinon, Blayais, Saint-Laurent, Dampierre, Belleville, Civaux, Bugey et Fessenheim les plus en danger.
- Celles de Saint Alban, Golfech, Nogent et Chooz mises en cause.

1) EDF a redéfini à sa manière des zones sismiques afin de ne pas avoir à tenir compte de certaines données qui auraient amené à renforcer des centrales

L'ASN écrit à EDF : « *Je vous rappelle que le zonage sismo-tectonique et les données sismiques retenus doivent correspondre aux meilleures connaissances du moment. Je souligne également que le choix du zonage et l'exploitation de ces données ne doivent pas se faire de façon arbitraire et sans la prise en compte d'un certain conservatisme en l'absence de données fiables.* »

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : EDF a redéfini des zones sismiques pour en écarter des données dont la prise en compte aurait entraîné de coûteux travaux de remise à niveau des centrales concernées.

2) Le Séisme Majoré de Sécurité (SMS) calculé par EDF est parfois moins élevé que le Séisme Maximal Historiquement Vraisemblable (SMHV) retenu par l'IRSN !

Les normes sismiques sont basées pour chaque centrale sur un **Séisme Majoré de Sécurité (SMS)**, déterminé en augmentant d'un degré l'intensité macrosismique du **Séisme Maximal Historiquement Vraisemblable (SMHV)**. Or le directeur de l'ASN note que des « *spectres de mouvements du sol associés aux SMS calculés par EDF sont inférieurs aux spectres de mouvements du sol associés aux SMHV déterminés par l'IRSN.* » et que « *Ces divergences d'interprétation concernent plus particulièrement **Chinon, Blayais, Saint-Laurent, Dampierre et Bugey** et ne sont pas sans impact sur la conception des centrales* ».

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : C'est stupéfiant, les SMS d'EDF sont plus rassurants que les SMHV de l'IRSN ! On se demande bien comment EDF est parvenue à « tordre » à ce point des données scientifiques ! Il faudrait déterminer par quelles manœuvres EDF a pu parvenir à de tels résultats.

3) Le séisme le plus fort n'est pas forcément celui qui entraîne les mouvements de sol les plus rapides. EDF a choisi les données qui entraînaient le moins de travaux...

La Règle fondamentale de sécurité (RFS) demande de retenir le ou bien les séismes qui, déplacés à l'intérieur de leur zone, produisent l'intensité macrosismique la plus importante. Or, l'ASN reconnaît que « *les séismes d'intensités macrosismiques les plus importantes ne correspondent pas nécessairement aux pseudo-accélérations les plus fortes* ». EDF a bien entendu profité de cette brèche alors que, avec prudence, « *l'IRSN a retenu plusieurs SMHV d'intensités macrosismiques différentes* ». Hélas, l'ASN donne raison à EDF qui économise ainsi beaucoup d'argent... faisant délibérément courir un grand risque à la population.

4) Cas de la centrale de Chinon

Le directeur de l'ASN s'adresse ainsi à EDF : « *Lors de l'instruction qui a eu lieu entre l'IRSN et vos services, l'IRSN a remarqué que les intensités épicentrales de la plupart des séismes de référence avaient été revues à la baisse [par EDF] par rapport à celles qui sont proposées dans la base SISFRANCE (...) A ce jour, les études justifiant la modification de ces intensités épicentrales n'ont pas été transmises par EDF (...) Dans le rapport de sûreté nucléaire du site de Chinon édition 1997, les valeurs des intensités épicentrales sont identiques à celles issues de la base SISFRANCE. »*

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : En toute simplicité, EDF a baissé d'office la valeur de l'intensité des séismes de référence. Il s'agit là d'une falsification aussi incroyable que grossière.

5) Cas de la centrale du Blayais

- Le directeur de l'ASN écrit :

« *La source principale de divergence [entre l'IRSN et EDF] provient du choix du zonage. L'évaluation de l'aléa sismique effectuée par l'IRSN conduit à un niveau de SMS parmi les plus élevés pour les sites EDF alors que la région de Bordeaux est caractérisée par une sismicité faible. En conséquence, je considère qu'en l'état actuel des connaissances des caractéristiques sismiques et sismo-tectoniques de la région de Bordeaux, le zonage EDF est recevable. »*

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : l'ASN donne raison à EDF de façon incroyablement subjective, balayant les travaux des chercheurs de l'IRSN sur la seule appréciation que « la région de Bordeaux est caractérisée par une sismicité faible ». On se croirait au café du commerce.

6) Cas de la centrale de Saint-Laurent

Le directeur de l'ASN écrit :

« La source principale de divergence entre les évaluations issues de l'IRSN et EDF est le choix du zonage sismo-tectonique. (...) A l'identique de la région bordelaise, la région de la centrale de Saint Laurent est caractérisée par une faible sismicité et je considère qu'en l'état actuel des connaissances des caractéristiques sismiques et sismo-tectoniques de cette région, le zonage EDF est recevable »

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : à nouveau, ce jugement donne raison à EDF de façon totalement subjective, balayant les travaux des chercheurs de l'IRSN sur la seule appréciation subjective que *« la région de la centrale de Saint Laurent est caractérisée par une sismicité faible »*.

7) Cas de la centrale du Bugey

Le directeur de l'ASN écrit :

« Les hypothèses déterminées par l'IRSN et relatives au séisme de 1822 doivent être prises en considération dans la démarche EDF de calcul des SMHV et SMS de la centrale du Bugey »

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : l'ASN donne ici, pour une fois, raison à l'IRSN et remet en cause les choix arbitraires d'EDF.

8) Cas des centrales nucléaires de Fessenheim et de Civaux

Les études de l'IRSN montrent qu'EDF doit faire de très lourds travaux estimés à 200 millions d'euros par réacteurs à Fessenheim, et 70 millions d'euros par réacteur à Civaux. Or l'ASN se contente de demander à EDF de lui présenter des études complémentaires sur ce point.

9) Cas de la centrale de Dampierre

Le directeur de l'ASN met en lumière deux tricheries de la part d'EDF :

« Une différence de zonage conduit EDF à placer [le séisme de 1933, dit de Tigy] à une distance plus importante du site. » ; « Par ailleurs, le spectre associé au SMS déterminé par EDF et correspondant au séisme de 1933 est inférieur au spectre minimal forfaitaire ».

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : le directeur de l'ASN est vraiment très magnanime avec EDF : il *« considère que le zonage EDF est recevable compte tenu du faible impact induit par les différences de zonage IRSN et EDF. »*

10) Cas de la centrale de Belleville

Comme celle de Dampierre, cette centrale est concernée par le séisme de 1933, dit de Tigy. Mais, pour faire des économies (au détriment de la sécurité), EDF s'est autorisée à prendre comme référence un séisme datant de 1079, or l'ASN écrit : *« ce séisme est ancien et il existe très peu de données permettant de le définir avec une bonne précision. Lors de l'instruction technique entre l'IRSN et vos services, il a été admis que ce séisme n'était pas une bonne référence »*.

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : EDF est donc prise « la main dans le sac », mais le directeur de l'ASN se contente de demander à EDF *« de prendre en considération le séisme de Tigy, et (...) de recalculer le spectre de sol associé aux SMHV et aux SMS pour le site de Belleville »*. Aucune sanction n'est prise à l'encontre d'EDF ! **Il faut que soient calculées les données tenant compte du séisme de Tigy, ainsi que des sanctions à l'encontre d'EDF pour avoir délibérément choisi des données imprécises... mais permettant de faire des économies au détriment de la sécurité.**

11) Cas des centrales nucléaires de Golfech, Saint-Alban, Nogent et Chooz

Pour ces centrales (ainsi que pour celles du Blayais et de Belleville, déjà évoquées), le spectre associé au SMS déterminé par EDF est inférieur au spectre minimal forfaitaire qui doit **obligatoirement** être retenu.

Commentaire de l'Observatoire du nucléaire : il faut que **soient évaluées par des experts indépendants les conséquences de la non prise en compte par EDF du spectre minimal forfaitaire.**

Stéphane Lhomme (06.64.10.03.33)